

Assemblée communale ordinaire, 19 décembre 2017, à 20h00, À la Maison des Oeuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 44**
du mercredi 6 décembre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28.06.2017
2. Discuter et approuver le budget 2018
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 165'000.-, pour la réalisation de pistes forestières au lieu-dit Les Fiefs : financement par : retrait sur les fonds forestiers ; retrait sur provision ; subventions et le solde par un apport de matériel interne.
Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit à la fin travaux.
4. Nomination des membres des diverses commissions communales permanentes, selon le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Lajoux :
 - Commission du Cercle scolaire La Courtine
 - Commission des estimations foncières
 - Commission de vérification des comptes
 - Représentants à la commission d'école secondaire de Bellelay
5. Divers et imprévus

Président : Jean-Paul Farine
Secrétaire : Jean-René Brahier
Scrutateurs (trices) : Monique Frund et Guillaume Schaller
Nbre de participants : 25 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour.
Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28.06.2017

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal.

Le président des Assemblées informe cette dernière que le CC a reçu, de la part de Jean-Louis Berberat, une demande de modification de ce PV. Il s'agit de modifier l'intervention du maire au sujet de la présentation du rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice 2016.

Il souhaite que soit ajouté le paragraphe lié à la demande de cette commission, qui stipule qu'un audit ponctuel soit réalisé par une fiduciaire, qui pourrait apporter un plus au caissier.

Le texte proposé par Jean-Louis Berberat, peu explicite est communiqué à l'Assemblée par son président.

Christian Frund pense que la commission de vérification doit être capable de faire son travail et que par conséquent il ne voit pas la nécessité de mandater un tel bureau.

Jean-Paul Farine lui répond qu'il s'agit d'un avis et non d'une décision formelle qu'il est question. De ce fait, il propose que cette idée soit inscrite au PV avec la teneur du texte figurant en toutes lettres au paragraphe du rapport de la commission de vérification des comptes se rapportant à cette demande, soit :

« Lors de notre travail, nous nous sommes appliqués à vérifier avec attention les comptes communaux remis. Nous sommes toutefois d'avis qu'un audit ponctuel, par un bureau fiduciaire, pourrait permettre une appréciation externe bénéfique pour le caissier et la Commune. »

Le receveur communal, **Jean-René Brahier**, précise qu'il faudra que le CC définisse s'il veut mener cette action avec les comptes actuels ou avec la nouvelle comptabilité MCH 2 qui devrait entrer en vigueur en 2019.

Selon *Christian Frund* il s'agit d'une question de principe et pas autre chose.

Après ce petit débat et cette correction acceptée selon la proposition du président des assemblées, le PV du 28 juin 2017 est accepté, avec remerciements à son auteur, en application de l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation de la commune.

2. Discuter et approuver le budget 2018

Raymond Jecker, Maire, est le rapporteur pour le CC.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, le budget que le Conseil Communal vous présente ce soir, est quasiment une copie conforme de celui de l'an dernier. Il boucle avec un excédent de charges de Fr. 11'574.95.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Comme vous le savez, sans doute, les budgets des communes sont terriblement dépendants des charges cantonales, qui comme les primes d'assurance maladie, ont plutôt une tendance à la hausse. Et il dépend en même temps de la manne cantonale, par le biais de la péréquation financière, dont la commune de Lajoux va heureusement encore bénéficier cette année.

Je laisse Jean-René Brahier, notre receveur communal, vous présenter tout cela en détails.

En conclusion de cette introduction, le maire, Raymond Jecker, au nom du CC unanime, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2018 tel qu'il sera détaillé maintenant.

La parole est donnée au receveur communal, qui, après avoir remercié le maire pour son introduction claire, commente ce budget chapitre par chapitre, en particulier les quelques chiffres importants.

Il informe l'Assemblée que les salaires des employés communaux, pour l'année 2018, ont été calculés sur la base de la tablelle cantonale, appliquée depuis des décennies par la commune de Lajoux. Il rappelle aussi que la majorité des grandes dépenses sont liées aux prévisions faites par les services cantonaux respectifs dans le cadre de la répartition des charges et des impôts.

Les autres dépenses ont été décidées par le CC.

Durant la présentation du budget 2018, il faut noter les interventions suivantes :

Chapitre 2 :

Jean-Louis Berberat regrette que le CC ne prévoit pas un budget d'investissements, au lieu que ceux-ci viennent durant l'année en cours.

Aussi bien **Jean-Paul Farine** président des assemblées que **Raymond Jecker** maire, lui répondent que depuis des années ce budget n'a jamais été établi pour éviter toute confusion sur les projets, déjà décidés en Assemblée, et qui s'étalent sur plusieurs années. Les CC qui se sont succédés ont toujours privilégié l'information générale à ce sujet lors de la présentation du budget de fonctionnement. Ceci d'autant plus que chaque investissement est soumis séparément à l'Assemblée communale, qui, à leur avis, est mieux informée sur le projet de cette manière.

Jean-Louis Berberat constate que beaucoup de chemins communaux on été refaits cette année, mais il demande au CC si la route de la Gare de Lajoux et celle des Vacheries vont être restaurées durant l'année 2018, car celles-ci sont en très mauvais état.

Julien Gogniat annonce que la route des Vacheries sera réalisée dès que possible au printemps 2018 et ceci conformément au crédit voté en assemblée communale. Au sujet de la route de la Gare le CC souhaite étudier un projet global sur toute sa longueur. En 2018, il a été décidé de procéder à un entretien succinct pour boucher les nombreux nids de poules.

Raymond Jecker maire, rajoute que la réfection de la route de la Gare de Lajoux, est encore à réfléchir sur sa conception, puisque la commune n'est pas la seule concernée par son utilisation. L'idée de réaliser un projet sur la totalité de ce tronçon permettra de pouvoir négocier des participations financières des autres partenaires et sociétés concernés.

Jean-Louis Berberat a pu constater que dans diverses communes, il y a une baisse de l'éclairage public à partir de minuit. Il demande si le CC envisage d'en faire de même ?

Raymond Jecker maire, pense que c'est une bonne idée qui a déjà été analysée sommairement dans le passé. Si cela n'a pas été approfondi, c'est que le coût, pour adapter notre réseau, était beaucoup trop élevé.

La nouvelle technologie de ces réseaux permet cette pratique beaucoup plus facilement.

Jean-René Brahier secrétaire, confirme que le CC avait déjà regardé cette possibilité. Pour cela, il faudrait que la commune de Tramelan et toutes les autres communes, qui sont fournies par la station des Reussilles soient d'accord avec ce changement. Cette transformation coûterait à Lajoux environ Fr. 250'000.-.

Jean-Louis Berberat annonce qu'il y a une quarantaine d'années, la commune avait planté 40 arbres dans le village. Aujourd'hui il n'en reste plus qu'un tiers.

Le CC a-t-il prévu de les remplacer tous ou partiellement ?

Raymond Jecker maire, répond que le CC n'en a pas parlé jusqu'à ce jour mais qu'il prend note de sa remarque qui sera discutée lors d'une séance du CC en 2018.

Michel Gogniat pense que Lajoux n'est pas pauvre en arbres et que cette situation ne dérange en rien l'harmonie du paysage.

Chapitre 5 : *Le receveur communal tient à préciser que si la participation de la commune de Lajoux est supérieure aux autres années pour le fonctionnement du Cercle scolaire de La Courtine, elle est due à l'augmentation du nombre d'élèves dans la commune de Lajoux.*

Chapitre 8 :

Jean-Louis Berberat s'inquiète de la forte augmentation des intérêts pour les arrérages d'impôts impayés. Il demande au CC de lui donner des explications.

Jean-René Brahier teneur du registre fiscal, plus à même de lui répondre que les autres membres du CC, dit ne pas connaître exactement la raison de cette augmentation qu'il a lui-même constatée depuis quelques années déjà.

Cette tendance est le pendant de l'augmentation des poursuites engagées qui augmentent et peut-être aussi de la politique « démocratique » cantonale et de son Parlement qui avec le projet « Optima » ponctionnent de plus en plus les contribuables. Le secrétaire communal pense aussi que les citoyennes et citoyens préfèrent, en situation difficile, payer les autres factures et laisser de côté les impôts. Cette pratique a le privilège d'être un emprunt à un taux de 4,5%. Là aussi, aucune volonté politique, d'adapter le taux des intérêts au marché actuel. Il propose à Jean-Louis Berberat de s'adresser aux membres du Parlement jurassien s'il veut d'autres explications.

Chapitre 11 :

Jean-Louis Berberat demande si le CC a eu des demandes concernant la pose des Moloks, car des personnes âgées ont eu des problèmes pour accéder à ceux-ci.

Raymond Jecker maire, lui répond que le CC n'a eu aucune demande de ce genre. Il relève même qu'au contraire, plusieurs personnes ont félicité la commune. Pour le moment l'utilisation de ces containers est parfaite car les gens sont très respectueux et que le CC n'a eu aucun problème jusqu'à ce jour.

Chapitre 12 :

Jean-Louis Berberat demande s'il y a déjà eu une étude concernant « un jardin du souvenir » ?

Raymond Jecker maire, lui répond que c'est globalement la problématique du cimetière qui est à prendre au sérieux et à revoir. Elle sera étudiée durant la nouvelle législature, il n'y a pas de doute!

En conclusion de la présentation du budget 2018 par le receveur communal, le maire Raymond Jecker donne connaissance des taxes communales qui seront appliquées pour l'année 2018. Les montants et tarifs pris en considération en 2017 sont pratiquement tous repris sans amendement pour 2018, **exceptée pour la taxe cadastrale qui passe de 0,2 o/oo à 0,1 o/oo.**

Quotité d'impôt : 2.05

Taxe immobilière : 1,5‰ (inchangée) - **Taxe cadastrale 0,1‰ de la VO (modifiée).**

Taxes épuration : Step I Les Beusses 15% et
Step II Pré la Dolaise 9% de la taxe de raccordement.

Taxe des chemins : selon le nouveau règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013

Taxe de séjour : selon règlement en vigueur (inchangé).

Taxe unique des chiens : Fr. 80.- par chien (inchangée).

Taxe des pompes : 5% de l'impôt d'Etat, maximum Fr. 500.-.

Eliminations des ordures et des déchets : Taxe de base de Fr. 100.- l'unité.

Prix du m3 d'eau à Fr. 3.20. Location du compteur d'eau à Fr. 30.- par année.

Les taxes forfaitaires sont les suivantes :

290 francs pour les résidents secondaires et 140 francs pour les résidents primaires.

Tous les prix liés à la consommation seront majorés de la TVA à 2,% pour l'eau et 8% pour les compteurs.

Les prix du m2 des terrains en zone à bâtir sont définis ainsi pour 2017.

Terrain communal Fr. 15.55/m2

Zones à bâtir : Clos aux Miserez 1^{ère} étape Fr. 50.00/m2

Clos aux Miserez 2^{ème} étape Fr. 62.00/m2

Crât des Oiseaux – nouvelle zone Fr. 90.00/m2

Droit de superficie : Fr. 0.85/m2

La subvention de base pour le nouveau mode de subventionnement de la transformation d'immeubles est également inchangée pour 2018, soit Fr. 2'130.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal, une nouvelle fois, recommande unanimement à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et les taxes 2018 tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée le président soumet au vote le budget de fonctionnement 2018 de la commune de Lajoux.

Par vote, le budget 2018, avec un petit déficit prévisionnel de Fr. 11'574.95, et les taxes communales présentées ci-dessus sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée communale.

- 3. Discuter et voter un crédit de Fr. 165'000.-, pour la réalisation de pistes forestières au lieu-dit Les Fiefs : financement par : retrait sur les fonds forestiers ; retrait sur provision ; subventions et le solde par un apport de matériel interne. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit à la fin travaux.**

François Brahier-Jeckelmann rapporte au nom du CC.

M. le Président des Assemblées, Mesdames, Messieurs, depuis plusieurs années le CC étudie l'aménagement de pistes de débardage dans la forêt des Fiefs.

Mais c'est surtout sous l'impulsion de Guillaume Schaller, garde forestier, dès son entrée en fonction, que le projet a pris forme avec le calcul d'un devis.

Le but est de mieux desservir la partie basse (sous le chemin) vu que l'on doit remonter le bois pour le mettre à « port de camion » (sur le chemin) pour permettre un rajeunissement de cette partie.

On aimerait également profiter de subventions fédérales encore à disposition.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il poursuit son exposé en précisant que les travaux se feront en 3 à 4 étapes sur 3/4 ans pour des raisons écologiques, économiques et pratiques. En effet, il faudra tenir compte de matériel pierreux que nous aurons à disposition, actuellement environ 500 m3.

Le coût de cet investissement, comprenant tous les travaux liés à la pose et l'achat de tout le matériel, est de Fr. 165'000.-.

En conclusion de la présentation de cet investissement, François Brahier-Jeckelmann demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter ce crédit.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Claude Brahier demande comment seront réalisées ces pistes. Est-ce qu'elles seront creusées pour permettre la pose d'un géotextile et les pierres par-dessus?

Guillaume Schaller lui confirme que c'est exactement comme cela que ces pistes seront réalisées.

Michel Gogniat demande si ces pistes seront utilisées pour le débardage ?

Guillaume Schaller lui répond que oui et en grande partie.

Samuel Gerber demande s'il serait possible que la piste N°7 vers Fornet, soit un peu mieux faite pour les marcheurs ?

Guillaume Schaller lui répond qu'il prend note de cette demande et qu'il va faire en sorte d'y répondre favorablement.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce crédit, le président des Assemblées considère que ce crédit de Fr. 165'000.- est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et signer les actes relatifs à cet investissement.

4. Nomination des membres des diverses commissions communales permanentes, selon le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Lajoux :

Raymond Jecker, Maire, est le rapporteur pour le CC.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Les différentes commissions sont présentées par les différents responsables du CC :

Commission du Cercle scolaire La Courtine

Sont actuellement membres de cette commission

Hulmann-Froidevaux	Catherine	(présidente)
Humair-Aouine	Sarah	
Gerber-Couche	Céline	
Mathez	Evan	

Le CC, unanime, recommande à l'Assemblée de renouveler leur mandat à ces quatre personnes pour la législature 2018/2022.

Commission des estimations foncières

Sont actuellement membres de cette commission

Pour les bâtiments agricoles :

Gerber Werner
Proposition du CC pour succéder à Miserez Jean-Claude qui ne souhaite pas être réélu :
Miserez-Nicolet Maryline

Pour les autres bâtiments :

Haegeli Vincent
Bartlome Serge
Crevoisier Pierre

Le CC, unanime, recommande à l'Assemblée de nommer Miserez-Nicolet Maryline et de renouveler leur mandat aux quatre autres personnes pour la législature 2018/2022.

Commission de vérification des comptes

Sont actuellement membres de cette commission

Liechti-Willemin	Céline	
Thiévent	Alain	président
Gogniat-Léger	André	
Proposition du CC pour succéder à Bartlome-Pires Grace, démissionnaire :		
Schaller-Gredinger	Maryline	

Le CC, unanime, recommande à l'Assemblée de nommer Schaller-Gredinger Maryline et de renouveler leur mandat aux trois autres personnes pour la législature 2018/2022.

Représentants à la commission d'école secondaire de Bellelay

Sont actuellement membres de cette commission

Simon-Gerber	Ariane
Berberat-Hänni	Cornélia

Le CC, unanime, recommande à l'Assemblée de renouveler leur mandat à ces deux personnes pour la législature 2018/2022.

Pour chacune de ces commissions, l'Assemblée communale, unanime, a accepté la nomination de ces membres sans autres propositions aux personnes suggérées par le CC.

5. Divers et imprévus

Raymond Jecker, maire, profite de cet instant privilégié à la veille des fêtes de fin d'année pour adresser ce message :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette fois, ça y est, on arrive à la fin de la législature. Elle a été dense, pleine de décisions importantes pour la commune et de réalisations qui vont dans le sens de ce que souhaitent les autorités communales, faciliter le développement du village pour tendre vers les 750 habitants et y maintenir ce cadre de vie agréable qu'on y trouve aujourd'hui. Je n'en citerai que quelques-unes : l'acceptation du PAL, au bon moment, juste avant l'arrivée de la LAT ; l'acceptation des crédits pour la rénovation de la Maison des Œuvres et la décision au sujet de l'avenir de la Résidence la Courtine. Je reviendrai sur ces deux points tout à l'heure.

Et comme réalisations, on peut citer le déménagement de l'administration communale, qui lui permet de travailler actuellement dans d'excellentes conditions, l'archivage de plus de 50 ans de vie communale, qui aujourd'hui facilite grandement les recherches. Les travaux contre les inondations à Fornet, qui, contrairement au bas du hameau, ont permis d'éviter de nouveaux désagréments, la viabilisation de la Grainvie où les maisons poussent maintenant comme des champignons. Je souhaite aussi rappeler les collaborations avec les communes voisines, pas toujours aisées, mais bien vivantes, que ce soit un niveau de l'école, du SIS, de la Résidence pour personnes âgées ou du GLM qui vient de vivre en 2017, son 40^{ème} anniversaire. Je peux y ajouter, au niveau des Franches-Montagnes, la création du SCFM, le syndicat des communes Franc-Montagnardes.

Je voudrais aussi mentionner l'installation des deux entreprises au village et la création de nombreux appartements, que ce soit « Chez l'Urbain » par les époux Farine ou à la Grainvie par l'entreprise Mendez.

Et rappeler que durant cette législature, deux « personnages » de la commune sont entrés en retraite, Luc Maillard garde-forestier, dont le successeur, le petit Guillaume, ne manque pas de dynamisme, et bien sûr notre Rodolphe, le « serviteur » du village, remplacé par David Berberat, qui, depuis 9 mois, met beaucoup de cœur et d'enthousiasme à l'ouvrage.

Grand merci aux deux anciens, profitez au maximum d'une retraite bien méritée. Et bravo à leurs successeurs, continuez comme cela.

Qui dit fin de législature, dit également changement au sein des autorités. Après 9 ans de bons et loyaux services, Juliette Farine, « Madame social » et Jacques Affolter, « Monsieur urbanisme », nous quittent. Ils ont marqué de leur empreinte ces presque 10 ans au service de la communauté, ce qui représente tout de même de 350 à 400 séances du lundi soir. Et Catherine Brahier « Madame école », qui après 5 ans de dur labeur parfois, fait le choix de ne pas poursuivre son activité au sein du CC. A tout ce petit monde, un gros wagon de merci pour leur dévouement et leur engagement sans faille pour le village. Ils méritent bien nos chaleureux applaudissements.

Ils seront remplacés par Séverine Gogniat et Bernard Gogniat : je crois que je vais les appeler Gogniat 3 et 4, puisqu'ils s'ajoutent à Gaëlle et Julien. Et Samuel Gerber. A eux 3, grand merci d'avoir accepté leur nomination et ... bon courage !

J'ai beaucoup dit sur le passé. Me reste maintenant à vous parler un peu de l'avenir.

La Fondation Résidence La Courtine entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'acte de fondation sera signé par les maires et les secrétaires communaux de Saulcy, des Genevez et Lajoux ce vendredi 22 décembre 2017. Ainsi dès janvier, le Conseil de Fondation pourra se lancer dans le projet de développement. Il est composé de deux représentants de chacune des communes fondatrices, de la représentante du Canton, Sophie Chevret-Schaller et Jean-Baptiste Beuret, économiste, qui nous a accompagné dans la réflexion. Pour Lajoux, ce sont Catherine Bandelier Mathez et votre serviteur qui intègrent le Conseil de Fondation.

Concernant la Maison des Œuvres, nous sommes en attente de la délivrance du permis de construire par le Canton. Comme vous en avez sans doute entendu parler, le CC envisageait de profiter de la démolition du bâtiment pour excaver et permettre ainsi de construire un abri PC, surtout que maintenant, il est demandé par la Confédération de construire non plus des abris qui peuvent être utilisés comme locaux, mais l'inverse, des locaux utilitaires qui pourraient occasionnellement, en cas de catastrophe, être utilisés comme abri PC.

Le fond communal concerné, ne pouvant être utilisé qu'à cet effet est à hauteur de plus de Fr. 250'000.-. Je rappelle qu'il est alimenté par les taxes exonération d'abri PC des nouvelles constructions. A cela s'ajoute les Fr. 40'000.- perçus par le Canton. Ainsi le CC souhaitait construire un abri pour Fr. 300'000.-. Le Canton nous a alors proposé de doubler la surface de cet abri pour rattraper le retard pris en son temps par la commune et couvrir presque totalement les besoins du village en abri PC. Ce doublement de surface, d'un coût de Fr. 300'000.- serait totalement pris en charge par le Canton. Ainsi, sous la nouvelle Maison des Œuvres seront aménagées 300 places d'abri PC, des locaux qui pourront largement et en primeur être utilisés à d'autres fins.

Enfin, le dernier gros projet pour la commune est la réhabilitation de la SNEP prévue en 2018 et 2019. Le dossier avance et je peux déjà vous annoncer une séance d'information complète vers la fin février, et une assemblée communale à mi-mars pour noter les crédits. C'est cette assemblée qui devra également se prononcer sur le crédit de l'abri PC, même si dans ce cas, cela n'engendrera pas de dépenses supplémentaires.

Voilà le programme qui attend les autorités pour la première moitié de la prochaine législature. Comme vous le voyez il y a du pain sur la planche, et les nouveaux conseillers seront bien obligés de s'y mettre dès le début.

Je pensais être bref, mais il y avait beaucoup de choses à vous transmettre, et je pense qu'il était important de le faire.

Je m'arrête là, sans oublier de vous transmettre, à toutes et à tous, les vœux les meilleures des autorités communales, anciennes et nouvelles, de lumineuses fêtes de fin d'année et une année 2018 pleine de satisfactions et de moments de bonheur.

Merci de votre attention. Ce rapport est suivi d'un long applaudissement.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine demande si des personnes souhaitent s'exprimer.

Christian Frund informe le CC que les trottoirs sont, comme ces derniers jours, glissants et dangereux. Il demande s'il y a une possibilité de faire en sorte qu'ils soient mieux dégagés et qu'ils glissent moins ?

Judith Fricke Pallaoro poursuit sur le même sujet en ajoutant que le trottoir du Crât des Oiseaux est également extrêmement dangereux, puisque en pente ! Il faut utiliser du sel dit-elle !

Julien Gogniat lui répond qu'à Lajoux nous n'avons jamais salé les rues ni les trottoirs mais que l'ouvrier communal met plutôt du gravillon.

Judith Fricke Pallaoro demande au CC d'autoriser l'employé communal à choisir lui-même s'il doit mettre du sel ou des gravillons.

Christian Frund soutient cette idée en ajoutant qu'on ne peut pas, délibérément, laisser les trottoirs dans cet état. En effet, la sécurité des usagers n'est plus garantie.

Raymond Jecker maire, informe l'assemblée que le CC n'interdit pas à l'ouvrier communal de mettre du sel. Il fera en sorte, appuyé qu'il est par **Jean-Paul Farine** président des assemblées, que cette problématique soit discutée au CC dont la décision sera communiquée à la voirie.

Jean-Louis Berberat demande au vu du projet qui vient d'être voté aux Fiefs, s'il ne serait pas possible d'avoir une séance d'information concernant le plan de gestion forestier qui a été réalisé et validé dernièrement afin de permettre à la population de connaître les tenants et les aboutissants de ce document.

Guillaume Schaller lui répond qu'il y a déjà eu une séance d'information qui a été convoquée par le Parc Régional du Doubs et que cette dernière a été très peu fréquentée par cette population.

Il pense que cela pourrait encore se faire avec Le Triage forestier plutôt qu'avec la commune.

Michel Gogniat demande au CC de surveiller les drainages de Sous le Crât car gentiment ils deviennent moins efficace et en triste état.

François Brahier-Jeckelmann l'informe que le CC a déjà regardé et étudié ce problème et qu'il attend des propositions de réfection de ce réseau de la part de la Coopérative agricole de Lajoux. Votre remarque sera une motivation supplémentaire pour prendre en main ce dossier.

Claude Brahier constate que la réparation des digues de Sous le Crât et celles des Beusses ont été très bien faites. Toutefois, il s'inquiète sur l'état du ruisseau qui sort au nord/ouest de l'étang de la société de Pêche. Il se demande ce qui pourrait être fait pour pouvoir maintenir intactes les marmites qui longent ce ruisseau. Il s'est renseigné auprès de Gauvain Saucy et Willy Houriet qui seraient d'accord de rechercher les sources en question.

Raymond Jecker maire, informe l'Assemblée que le CC va étudier le cas lors de la réhabilitation de la Combe des Beusses qui se fera en même temps que l'assainissement de la SNEP.

Claude Brahier rapporte au nom de la société de pêche Le Héron pour informer les autorités communales qu'elle envisage de refaire sa cabane qui avait été écrasée par un sapin il y a environ six ans. Elle envisage de la refaire en utilisant des matériaux de la Maison des Œuvres lorsque celle-ci sera démontée. Il leur demande si cela est possible.

Raymond Jecker maire, lui répond que cela va être très difficile, premièrement pour des raisons de sécurité lors de la démolition et encore plus envers le coût supplémentaire qu'une telle démarche pourrait occasionner à la commune.

François Brahier-Jeckelmann pense que l'idée de refaire ce couvert est bonne. Il suggère de voir les besoins que nécessitera cette nouvelle construction en bois et d'en discuter avec Guillaume Schaller pour analyser les possibilités qui pourraient être données à cette société.

Claude Brahier demande s'il serait possible d'organiser une rencontre entre la société de pêche et le CC.

Raymond Jecker maire, lui répond qu'il faut adresser un courrier à la commune.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'Assemblée. Il est 21h45.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier